
POINT 7.2 DE L'ORDRE DU JOUR :

**10^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation
de la nature et les aires protégées**

Objet du document

1. Informer les Membres sur les préparatifs de la 10^e Conférence sur la Conservation de la nature et des aires protégées en 2020.
2. Demander l'approbation de la conférence en tant que processus important pour une contribution régionale au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020
3. Demander la mise en place d'un soutien national à la conférence en parrainant la participation des principales parties prenantes nationales, ou autres contributions.

Contexte

4. Les programmes de conservation de la nature dans le Pacifique sont encadrés par la conférence régionale sur la conservation qui se réunit en moyenne tous les 5 ans depuis 1975. La Conférence sur la conservation de la nature et des aires protégées est devenue le principal forum des agences gouvernementales, des ONG, des organisations communautaires, des organismes donateurs et experts concernés par la science et la pratique de la conservation dans la région des îles du Pacifique. Son importance s'observe dans la participation croissante des parties prenantes à chaque événement au cours de la dernière décennie. La dernière conférence à Fidji en 2013 a rassemblé environ 800 participants.
5. La conférence constitue une occasion privilégiée d'établir un ordre du jour pour la conservation du Pacifique après 2020. Ce programme doit s'aligner sur les stratégies nationales pour la biodiversité, les autres engagements régionaux, ainsi que les engagements mondiaux des Membres en matière de conservation, notamment par la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Historiquement, un engagement directeur régional en matière de conservation a été préparé et adopté lors de la conférence. La 9^e conférence qui s'est tenue en 2013 a adopté le *Cadre pour la conservation de la nature et des aires protégées 2014-2020*.
6. La 10^e conférence se tiendra du 20 au 24 avril 2020, avant la fin de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité (2011-2020), donnant au Pacifique une occasion importante d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de conservation mondiaux (objectifs d'Aichi) et d'influencer la vision globale de la conservation pour l'après 2020.
7. Le PROE remercie le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'avoir proposé d'accueillir la 10^e Conférence. Le gouvernement et le PROE ont signé un protocole d'accord en octobre 2018. Il établit un cadre de coopération entre le PROE et le gouvernement pour l'organisation de la conférence.

8. Un comité de planification de la conférence supervise l'élaboration du programme et les résultats de la conférence. Toutefois, la conférence aborde quelques grandes problématiques standards :
 - Examen du cadre actuel de conservation de la nature et des aires protégées et formulation d'un nouveau cadre pour la prochaine période interconférence. Une ébauche est préparée préalablement à la conférence pour examen et finalisation par les participants.
 - Lancement du deuxième rapport régional sur l'état de la conservation en Océanie (SOCO) qui actualisera la version de 2013.
 - Renforcement des capacités, gestion des connaissances et formations liées à la conservation de la biodiversité.
 - Examen et confirmation des initiatives de financement durables, création d'un cadre pour une gouvernance solide autour des efforts de préservation de la nature.
9. La 10^e conférence sera le premier événement en 2020 lié à la conservation dans le Pacifique et établira l'orientation de la conservation pour la région au cours de la prochaine décennie.
10. La Conférence pourrait inclure une séance de haut niveau organisée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et consacrée à l'approbation des objectifs clés pour la région après 2020, mais cela n'a pas été confirmé au moment de la préparation du document de travail.
11. L'événement définira les messages et les engagements clés à adopter pour apporter une contribution au Cadre mondial pour l'après 2020 de la CDB, ainsi qu'à la suite d'importants événements régionaux et mondiaux survenant en 2020.
12. La conférence coûtera plus de 1 million de dollars. Ce montant inclut la préparation de la conférence, la location de la salle, les services de traduction et d'interprétation, la réunion ministérielle de haut niveau, le transport, la restauration, les cérémonies d'ouverture et de clôture, les vols et l'hébergement des nombreux participants et conférenciers invités, ainsi que la préparation des documents de soutien. La conférence est normalement financée par des contributions et des subventions provenant de nombreuses sources, dont des projets existants, des subventions approuvées, les contributions des partenaires, les budgets opérationnels du PROE, les parrainages ainsi que le soutien matériel du pays d'accueil qui prend en charge un certain nombre de coûts.
13. À cet égard, des contributions financières sont actuellement sollicitées auprès des donateurs et des partenaires de développement intéressés pour soutenir la conférence.

Recommandation

14. La Conférence est invitée à :
 1. **demander** l'approbation de la conférence en tant que processus important pour une contribution régionale au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 ; et
 2. **approuver** le soutien à la conférence en parrainant la participation des principales parties prenantes nationales, ou par d'autres contributions financières nécessaires à la mise en œuvre de la conférence.